

# FAQ du site Grande Guerre du Comité international de la Croix-Rouge

[grandeguerre.icrc.org](http://grandeguerre.icrc.org)

De quels documents est constitué le fonds ? .....	1
À quoi correspondent les fiches et les listes ? .....	1
Combien de fichiers différents existe-t-il ?.....	2
De quelles informations ai-je besoin pour retrouver un prisonnier de guerre ou un civil dans la base de données ?.....	2
Quelles sont les limites de la recherche sur le site ? .....	3
Comment effectuer la recherche d'un prisonnier ?.....	3
Quels sont les différents types de fiches et comment les lire ?.....	7
Il existe deux types de fiches :.....	7
Je ne trouve pas la personne ou l'information que je recherche.....	8
Je recherche la photo d'une personne ayant été détenue.....	9
Je recherche des informations sur les conditions de vie dans un camp de prisonniers donné.....	9
Quelles sont les conditions d'utilisation des contenus ?.....	10
J'ai trouvé une erreur sur le site, puis-je vous en faire part ?.....	10
Je souhaite vous donner un retour sur le site.....	10

## De quels documents est constitué le fonds ?

Le fonds est constitué de 5 millions de fiches et de 400 000 listes. Ce corpus concerne 2 millions de personnes.

En pratique, les fichiers de l'Agence concernent surtout le front occidental, le front roumain et le front serbe. Ce n'est pas l'Agence de Genève qui a collecté les listes de l'immense front russe, mais la Croix-Rouge danoise à Copenhague, le Danemark étant resté neutre durant cette guerre.

## À quoi correspondent les fiches et les listes ?

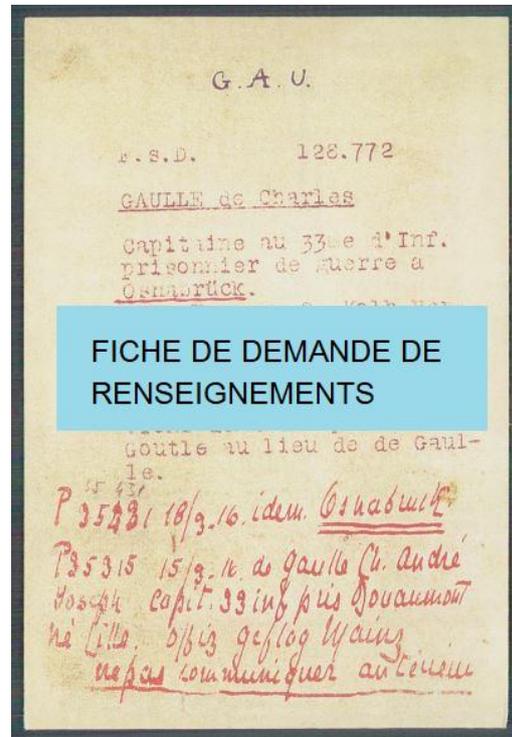
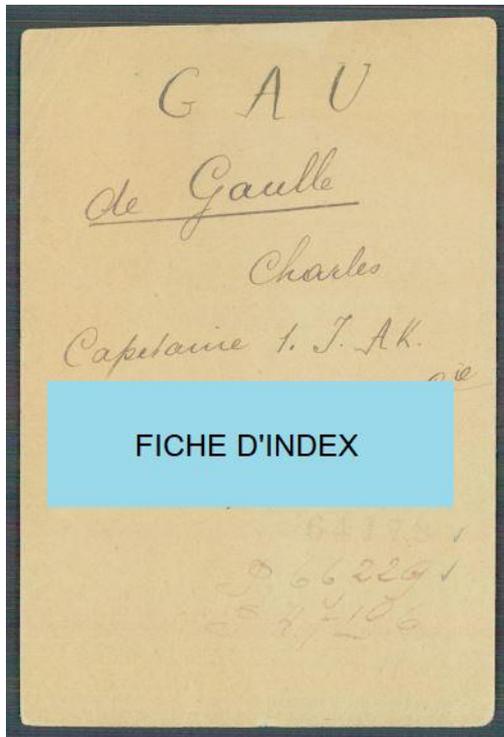
Suite à la création, le 21 août 1914, d'un bureau de renseignement sur les prisonniers, l'Agence internationale des prisonniers de guerre (AIPG), les États en guerre détenant des prisonniers ont envoyé à l'Agence à Genève, plus ou moins systématiquement, les listes nominatives des prisonniers qu'ils détenaient. L'Agence a ainsi reçu 400 000 pages de noms.

Les listes sont constituées :

- d'avis de capture ;

- d'avis de transfert de camp ; et
- d'avis de décès en captivité.

Afin de pouvoir retrouver les données nominatives dans ces 400 000 pages, un système a été mis en place : pour chacun des noms mentionnés dans les documents reçus, l'Agence a créé une fiche nominative comportant la cote alphanumérique du document (fiche d'index). La fiche était ensuite classée dans un fichier.



Dans ce fichier étaient en outre classées les fiches de demande de renseignements que l'Agence établissait à partir des lettres de demande de renseignements qu'elle recevait chaque jour par milliers des familles. Ces lettres n'ont pas été conservées.

## Combien de fichiers différents existe-t-il ?

Il n'existe pas de fichier alphabétique central, mais plusieurs fichiers distribués par armée nationale et selon le statut du détenu, militaire ou civil. En pratique, vous trouverez ici 29 fichiers différents.

## De quelles informations ai-je besoin pour retrouver un prisonnier de guerre ou un civil dans la base de données ?

Pour faire votre recherche, vous aurez besoin des trois informations suivantes :

1. Le nom et prénom du prisonnier
2. La nationalité du prisonnier
3. Le statut du prisonnier (civil ou militaire)

En plus de ces informations impératives, il est également hautement recommandé de connaître l'unité régimentaire de la personne recherchée avant de commencer votre recherche, surtout si la

personne porte un patronyme courant. En effet les homonymes sont très nombreux (il y a dans le fichier français, par exemple, plus de 600 MARTIN Jean).

## Quelles sont les limites de la recherche sur le site ?

La recherche sur le site s'effectue uniquement par le nom du prisonnier.

Il n'est pas possible de faire une recherche par régiment, date, lieu d'arrestation, lieu de détention, date de décès, lieu de décès, etc.

## Comment effectuer la recherche d'un prisonnier ?

1. Sur le menu, sélectionnez « rechercher une personne »



2. Vous arrivez sur la page 1 de la recherche.

Précisez vos critères de recherche

**1 Précisez vos critères de recherche**

Nom :  Nationalité :  Statut :

Fichiers de recherche :  ?

- a. Nom → commencez votre recherche avec l'orthographe du nom de famille telle que vous le connaissez.  
Si toutefois vous ne trouvez pas la personne de cette façon, saisissez le nom de façon phonétique.
- b. Nationalité → il s'agit de la nationalité de la personne au moment où elle a été faite prisonnière. Pensez aux subdivisions des pays de l'époque ainsi qu'au fait que certaines personnes ont pu combattre pour des armées qui n'étaient pas liées à leur nationalité d'origine.  
Ex : pour les Écossais, Irlandais, Canadiens, Néo-Zélandais, Australiens, Sud-Africains, Indiens, Pakistanais, Sri-Lankais et Bangladais, sélectionnez « anglais et Commonwealth)
- c. Statut
- d. Fichier de recherche → si vous ne savez pas dans quel fichier est susceptible de se trouver la personne que vous recherchez, vous devrez consulter chaque fichier l'un après l'autre.



- 3.
4. Vous verrez s'afficher sur la gauche de l'écran une liste de noms sur fond noir.

Les fiches ont été réparties en lots. Les lignes indiquent le nom de la première fiche de chacun des lots.

Pour trouver les noms que vous recherchez, vous utiliserez les deux ascenseurs :

- a. L'ascenseur des lots (à droite de la liste sur fond noir)

- b. L'ascenseur des fiches (à droite de l'écran), qui permet de faire défiler toutes les fiches d'un même lot.

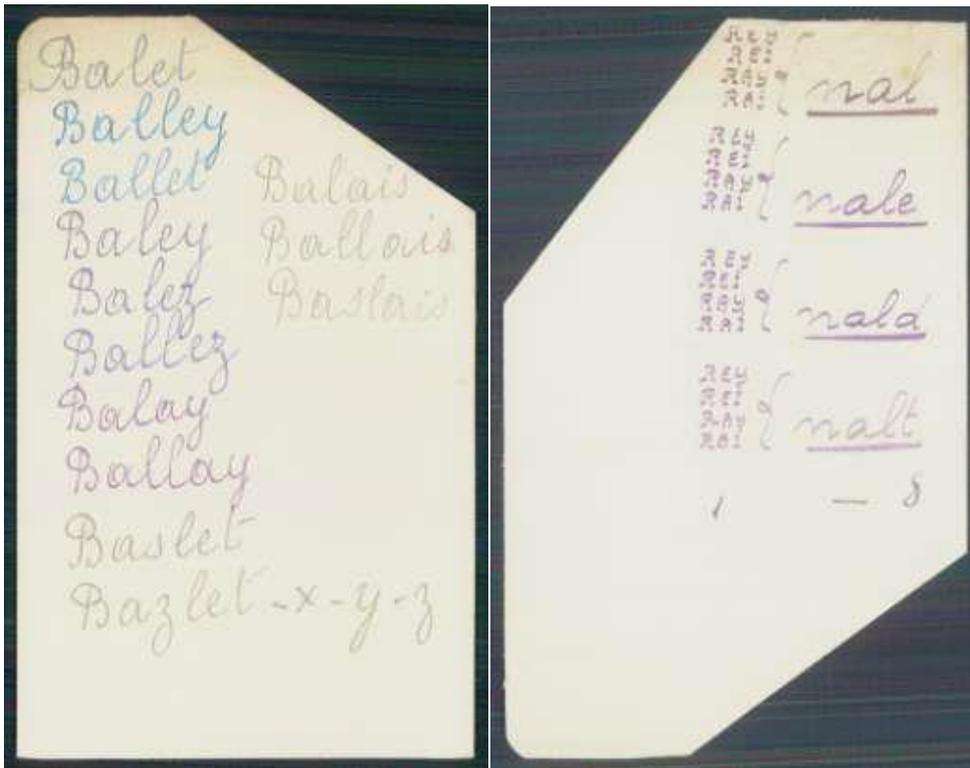
5. Les fiches sont classées selon un ordre à 3 niveaux :

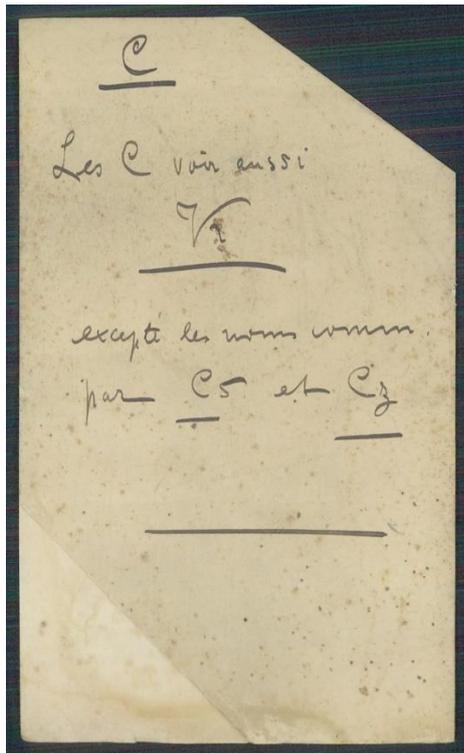
1<sup>er</sup> niveau :

Les fiches classées selon l'ordre alphabétique (alphabético-phonético-graphique) des noms de famille.

- Attention, l'ordre alphabétique n'est pas strict. Certains noms ont été regroupés selon des critères
  1. phonétiques :
    - les lettres muettes et les doubles consonnes ne sont pas prises en compte
    - les homophones sont regroupés (par exemple, *au* et *o*, qui se prononcent de la même façon en français)
  2. graphiques :
    - les lettres à jambage *u* et *n* ou encore *b* et *p* sont confondues (p. ex., les noms Dubreuil et Duprenil sont regroupés)

Soyez attentifs aux fiches indiquant des regroupements ou des renvois.





2<sup>e</sup> niveau :

Les fiches au même nom ont un sous-classement selon l'ordre alphabétique des prénoms.

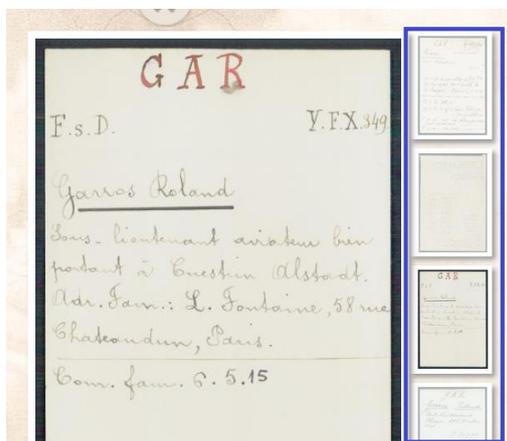
3<sup>e</sup> niveau :

Les fiches au même nom et au même prénom ont un sous-classement selon l'ordre croissant des numéros d'unités militaires (incorporation).

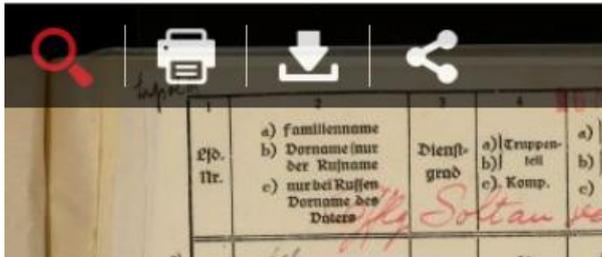
Attention :

- Les fiches des militaires dont l'Agence ignorait le prénom ont été classées au début du nom, même lorsque l'incorporation était connue.
- Les niveaux 2 et 3 sont intervertis dans le fichier anglais lorsqu'il s'agit de noms très communs. Ils sont alors classés dans la liste sur fond noir à gauche de votre écran par nom de famille / incorporation.

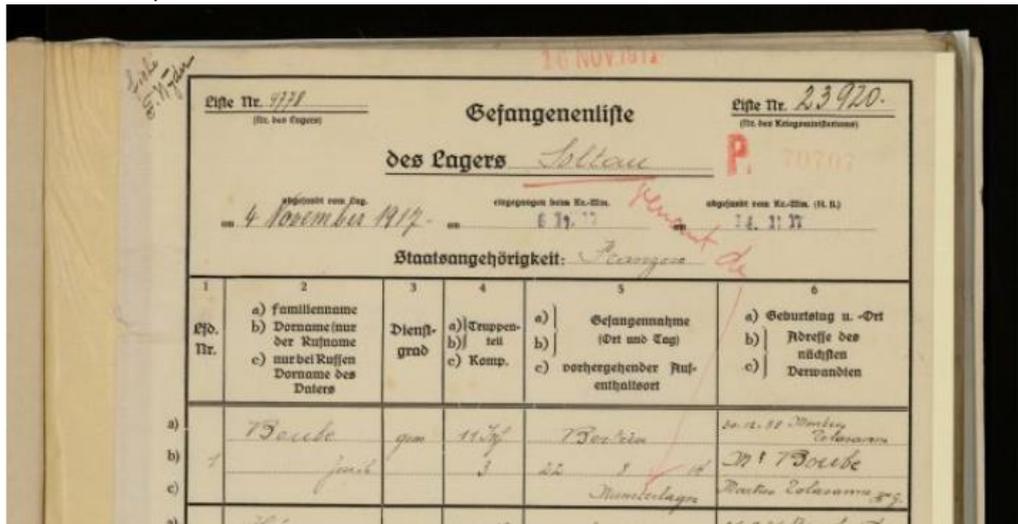
6. Certaines fiches sont assorties de petites fiches en format vignette, jointes en regard à droite.







12. Pour certaines listes, il est intéressant d'utiliser l'ascenseur à droite des listes pour remonter jusqu'à la première page de la liste. Vous y trouverez de plus amples informations, comme le nom du camp et la date de la liste.

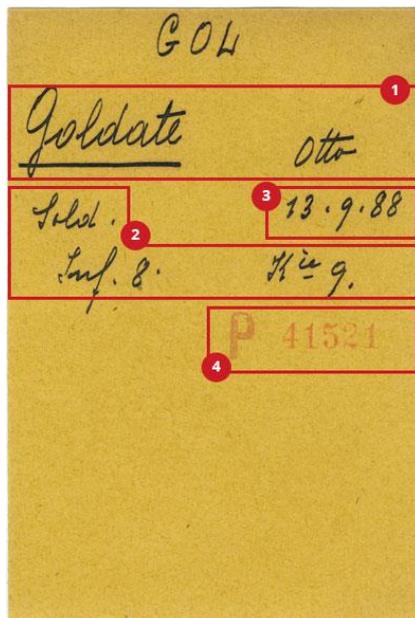


13. Sur la droite de cette page, vous trouverez également [un glossaire](#) recensant les abréviations utilisées sur les listes. Ce glossaire n'est pas exhaustif et ne comprend que les abréviations qui ont été identifiées et décryptées par l'équipe des archives du CICR – qui ne sera pas en mesure de répondre aux questions portant sur d'autres abréviations.

## Quels sont les différents types de fiches et comment les lire ?

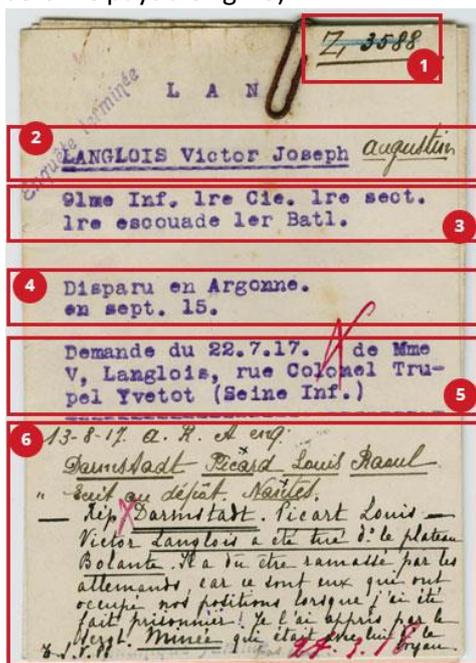
Il existe deux types de fiches :

1. Les **fiches d'index**, sont des fiches établies par l'AIPG à Genève. Pour chaque personne mentionnée dans les listes qu'elle recevait des États en guerre, l'AIPG établissait une fiche nominative.



- 1 Nom et prénom
  - 2 Matricule militaire
  - 3 Date de naissance
  - 4 Cote de la liste où ce prisonnier est mentionné
- C'est cette cote (référence) qui vous permettra d'accéder à d'autres documents sur le prisonnier grâce au moteur de recherche en haut de page.*

2. Les **fiches de demande de renseignement** sont des fiches établies par l'AIPG à Genève pour chaque nom de personne mentionnée dans les listes qu'elle recevait des pays en guerre. Elles sont souvent sur papier de couleur vert pâle (mais le format et la couleur peu vent varier selon le pays d'origine).



- 1 Cote (référence) de la lettre envoyée par la famille.  
*(ne renvoie à aucun document, les lettres ayant été détruites à l'époque)*
- 2 Nom et prénom.
- 3 Matricule militaire.
- 4 Circonstances de la disparition indiquées par la famille.
- 5 Adresse de la famille.
- 6 Résumé de l'enquête menée par l'AIPG.

*Dans cet exemple, aucune cote ne permet d'accéder à davantage de documents sur le prisonnier. Votre recherche s'arrête ici.*

## Je ne trouve pas la personne ou l'information que je recherche.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles vous pouvez ne pas trouver d'information sur une personne :

1. Avant toute chose, il faut savoir que nos archives sont constituées de renseignements transmis par les puissances détentrices, les délégations du CICR et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge durant le conflit. Certaines listes n'ont jamais été établies, d'autres ne nous sont jamais parvenues. Nos sources ne sont donc pas exhaustives.

S'agissant de la Première Guerre mondiale, il faut savoir que plus de 7 millions de personnes ont été faites prisonnières durant le conflit, et que nos archives contiennent des données

concernant 2 millions de personnes, seulement. On comprend dès lors aisément que le prisonnier recherché n'apparaisse pas forcément dans nos archives.

Nos archives contiennent principalement des données provenant du front de l'Ouest car la Croix-Rouge danoise a accepté d'établir à Copenhague une seconde agence fonctionnant pour le théâtre de l'Est (Allemands en Russie et Russes en Allemagne), puis en 1917, les prisonniers austro-hongrois et roumains). Nous possédons également peu d'informations concernant les Ottomans et les Russes. En effet, la Turquie échangeait ses listes directement avec la Russie, avec la Grande-Bretagne via l'AIPG, mais sans que cette dernière ne garde de copie.

2. Un certain nombre de fichiers n'existent pas en format numérique et ne sont par conséquent pas disponibles sur le site. Il s'agit des noms suivants :
  - a. Militaires allemands : BAUMANN Lambert / BELT jusqu'à BOSRODOWSKI
  - b. Militaires belges et français : BLOQUET jusqu'à BLUSSON

Si vous recherchez une personne portant ces noms, vous pouvez [nous transmettre votre demande ici](#). Veillez à mentionner les informations suivantes : le nom et prénom du prisonnier, sa nationalité, son statut (civil ou militaire) et son unité régimentaire. Une réponse vous sera adressée dans les 6 mois suivant votre demande.

3. Un nombre conséquent de cotes n'a pas été conservé.  
Si, en effectuant votre recherche, vous vous rendez compte que la cote que vous recherchez n'est pas disponible dans la liste déroulante, cela veut dire qu'elle n'a pas été conservée. Vous ne trouverez alors malheureusement pas plus d'informations sur le prisonnier.
4. Il est aussi important de noter que le travail sur ces fiches et sur ces listes a été effectué manuellement par des personnes ayant à traiter un nombre considérable de données par jour. Des erreurs peuvent s'être glissées dans les données.

## Je recherche la photo d'une personne ayant été détenue.

Le CICR ne possède pas de photo nominative des détenus. Les détenus ne sont pas non plus identifiés nominativement sur les photos de groupe que nous possédons.

Des photos ont été prises par des délégués en mission itinérante dans les pays où étaient détenus des prisonniers de guerre et des internés civils. Vous trouverez sur ce site les [photographies des camps](#) que le CICR a, à l'époque, publiées sous forme de cartes postales.

Vous pouvez également consulter le [site des archives audiovisuelles du CICR](#)

## Je recherche des informations sur les conditions de vie dans un camp de prisonniers donné.

Parallèlement à son activité de rétablissement des liens familiaux entre les personnes séparées par la guerre, le CICR a envoyé des délégués en mission itinérante dans les pays où étaient détenus des prisonniers de guerre et des internés civils, avec pour tâche d'inspecter les camps. Les délégués du CICR ont ainsi visité 524 camps dans toute l'Europe, dans les colonies françaises d'Afrique du Nord, en Inde et jusqu'au Japon. Leur tâche consistait à s'entretenir avec les détenus et les autorités des camps, et à contrôler les conditions de détention sur les plans de

l'hygiène, de l'alimentation, des conditions de travail et des possibilités données ou non aux prisonniers de correspondre avec leur famille.

Vous trouverez sur ce site les [rapports de visite](#) qu'ils ont publiés à leur retour de mission et les [photographies des camps](#) que le CICR a, à l'époque, publiées sous forme de cartes postales.

Si toutefois vous ne trouvez pas de rapport concernant le camp que vous recherchez, cela signifie que ce dernier n'a pas été visité et/ou qu'aucun rapport n'a été rédigé.

## Quelles sont les conditions d'utilisation des contenus ?

Le CICR autorise les utilisateurs du portail à télécharger les contenus pour leur propre usage. En cas d'utilisation à des fins commerciales, une autorisation écrite préalable du CICR est requise. Le cas échéant, veuillez [nous contacter ici](#).

Quel que soit l'usage que vous entendez faire de ces contenus, vous vous engagez à :

- ne pas porter préjudice à l'action humanitaire impartiale, neutre et indépendante du CICR ;
- ne pas modifier ces contenus de quelque façon que ce soit, y compris les références y afférentes ;
- citer la source "Archives du CICR [ACICR C G1]".

Il vous est permis :

- d'utiliser les images en ligne dans une résolution maximale de 1200x1200.

En aucun cas, il ne vous sera permis de :

- vendre les contenus de ce portail ;
- les intégrer dans une base de données (commerciale ou non commerciale).

## J'ai trouvé une erreur sur le site, puis-je vous en faire part ?

Les archives du CICR sont ouvertes à toute remarque concernant d'éventuelles erreurs présentes sur son site.

Veuillez noter qu'il ne sera pas possible de corriger des erreurs qui remonteraient à la création des fiches et des registres, à l'époque de la Première Guerre mondiale. En effet, ces données sont des sources d'archives et, pour des raisons d'honnêteté archivistique, elles ne peuvent être modifiées.

Si vous souhaitez nous faire part d'une de vos remarques concernant une erreur présente sur le site, veuillez [nous contacter ici](#).

## Je souhaite vous donner un retour sur le site.

Les archives du CICR accueillent favorablement tout retour d'expérience de ses utilisateurs.

N'hésitez pas à [nous contacter ici](#).